

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILAUD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. Pascal BINET qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Laëtitia CAMUS qui donne pouvoir à Mme Christelle BRILAUD
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 06/10/2022

Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-10/03

OBJET : PROJET DE MEDIATHEQUE – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT URBAIN DANS LE SECTEUR DES FOYERS SOLEIL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1 ;

Vu la délibération n°2013-056 en date du 13 mai 2013 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Madame le Maire propose que la commune des Brouzils confie à l'Agence de services aux collectivités locales, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour les études préalables au réaménagement du secteur de la cité du Foyer Soleil.

La prestation confiée est détaillée comme suit :

OBJET DE LA MISSION	CODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIALES
Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	FAIS

La réalisation de cette mission nécessitera l'intervention de différents prestataires (géomètre, BET environnement, équipe de conception) qui feront l'objet de marchés complémentaires distincts, dans le cadre d'une consultation engagée par l'Agence de services aux collectivités locales.

Le montant de ces prestations est évalué à 8 800 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- 1) Donne un avis favorable concernant le lancement des études préalables au réaménagement du secteur de la cité du Foyer Soleil, d'un montant de 8 800 € HT ;
- 2) Autorise, Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée comprenant la mission et la rémunération suivante :

OBJET DE LA MISSION	RÉMUNÉRATION H.T.
Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	8 800,00 €

- 3) Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2031
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

